



Lettre aux administratrices et administrateurs du Pôle personnes âgées du groupe VYV Pays de la Loire

Nantes le 25 octobre 2022

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis ce 25 octobre pour décider du devenir des cinq domiciles collectifs pour personnes âgées gérés par VYV sur la métropole nantaise.

La direction générale du groupe ne fait pas mystère de son souhait de conduire à bien et au plus vite la fermeture de ces cinq collectifs. Aujourd'hui sans doute vous demandera-t-elle de valider cette fermeture annoncée.

Nous ne l'acceptons pas et nous souhaitons vous convaincre que cette fermeture serait la pire des solutions, la pire des décisions.

Vous le savez, avec le collectif des familles, nous avons appelé les retraités à se mobiliser pour empêcher que ne soient fermés ces cinq domiciles collectifs appréciés de tous et dans un état excellent. Nous nous sommes également adressés en ce sens auprès responsables publics qui sont aussi les principaux financeurs (Préfet, Directeur général de l'ARS, Président du Département, Présidente de Nantes Métropole).

Madame la vice-Présidente du Département - qui est le premier financeur - nous a dit sa stupéfaction quand elle a appris par la presse la décision prise d'engager un processus de cessation d'activité pour les cinq domiciles collectifs. Elle ne nous a pas caché que pour le Département l'argument financier ne tenait pas et que, au regard du service rendu par cinq domiciles collectifs, le Département était disponible pour prendre sa part financière. Elle nous a aussi affirmé, avec force et émotion, combien elle avait conscience des conséquences difficiles, dramatiques parfois, pour les résidents poussés à quitter leur domicile dans de telles conditions.

Reste la question des besoins médicaux de résident.e.s. Elle est importante. Le vieillissement des résidents oblige à un niveau de soins croissants. Une des infirmières libérales qui suit les résidents de la Crémetterie **depuis deux décennies** tient cependant à relativiser : « *depuis toutes ces années, nous n'avons pas constaté une augmentation de la dépendance des résidents accueillis, en tout cas, pas de problème insurmontable lié à cette dépendance. Et si l'état d'un patient n'était plus compatible avec son maintien dans la structure, nous avons toujours privilégié la concertation en équipe (responsable, agents de soins, médecin) et avec la famille, pour proposer une autre solution, la mieux adaptée, en prenant le temps nécessaire à l'acceptation* ».

Si cependant la médicalisation d'un ou de domiciles collectifs se posait pour que soit garantie la sécurité de tous, il appartiendrait à l'ARS de prendre en charge une présence médicale renforcée pour permettre le maintien de ces 78 habitats individuels.

Pouvoir vivre pleinement sa retraite, malgré une perte d'autonomie relative ne permettant pas de rester dans son ancien logement, dans un logement adapté et un environnement sécurisé, avec des personnels présents en permanence, attentifs et à l'écoute, dans un collectif ouvert sur la ville et sur la vie, n'est-ce pas un vrai besoin auquel aujourd'hui, hélas, bien peu de celles et ceux qui le souhaitent peuvent aujourd'hui accéder ?

Ces cinq habitats collectifs pour personnes âgées y contribuent pleinement, vous le savez bien, cinq résidences autonomie à taille humaine, dans une agglomération qui en manque terriblement. C'est pour cela que leur maintien est pour nous une exigence absolue.

Nous vous demandons de renoncer à ce projet de fermeture. Avec les représentants de l'Etat, du Département, de Nantes Métropole et des trois communes directement concernées, avec les bailleurs sociaux, les conditions d'une étape nouvelle pour le rayonnement des Glycines, de la Crémetterie, de la Butte-Sainte-Anne, de Broussais et des Hauts-de-Chézine doivent être trouvées.

C'est l'intérêt des personnes âgées qui vivent encore dans ces domiciles collectifs hâtivement et brutalement désertifiés de remplir à nouveau de manière urgente ces structures pour le bien être de toutes et tous. C'est l'intérêt de toutes celles et de tous ceux qui souhaitent que les aînées se sentant en insécurité puissent avoir la possibilité de vivre dignement leur retraite dans un logement adapté à leur état et un environnement sécurisé.

Comment comprendre qu'une structure mutualiste puisse envisager de tourner ainsi le dos aux souhaits, aux